



CHRISTELLE ENAULT

Martin Drago et Félix Tréguer Contre la violence, la technologie s'avère inefficace

La reconnaissance faciale, déjà testée par des entreprises, aura pour conséquence d'instaurer un « contrôle permanent et généralisé » au nom du « solutionnisme technologique », déplorent le juriste et le chercheur

L'inévitable débat sur la reconnaissance faciale arrive enfin en France, et le gouvernement esquisse sa réponse. Dans un entretien paru dans *Le Monde* du 15 octobre, le secrétaire d'Etat au numérique Cédric O, ancien cadre du groupe Safran, a notamment estimé qu'« expérimenter » la reconnaissance faciale était « nécessaire pour que nos industriels progressent ». Mais cette prise de parole au plus haut niveau politique n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Depuis des mois, notes et rapports officiels se succèdent pour souligner le défi que constitue l'« acceptabilité sociale » de ces technologies. Pour leurs auteurs, l'objectif est clair : désarmer les résistances à ces nouvelles modalités d'authentification et d'identification biométriques dont la prolifération est jugée inéluctable, et permettre à des industriels français comme Thales ou Idemia [une entreprise de sécurité numérique] de se positionner face à la concurrence chinoise, américaine ou israélienne.

Absence de transparence

L'enjeu est d'autant plus pressant que, contrairement à ce que laisse entendre Cédric O, les dispositifs de reconnaissance faciale sont déjà en place sur le territoire français. Depuis plusieurs années, des entreprises développent et testent ces technologies grâce à l'accompagnement de l'Etat et à l'argent du contribuable. Le tout sans réel encadrement ni transparence.

La campagne participative de recherche-action Technopolice.fr, lancée début sep-

tembre par des associations de défense des libertés, a commencé à documenter les projets lancés au niveau national et local – à Paris, Nice, Marseille, Toulouse, Valenciennes et Metz notamment. Outre la reconnaissance faciale, d'autres applications greffées aux flux de vidéosurveillance et fondées elles aussi sur des techniques d'« intelligence artificielle » font également l'objet d'expérimentations, comme l'analyse des émotions ou la détection de « comportements suspects ».

Alors, face aux oppositions portées sur le terrain et jusque devant les tribunaux par les collectifs mobilisés contre ces déploiements, les représentants de l'Etat et les industriels font front commun. Leur but n'est pas tant d'expérimenter que de tenter de « rassurer » l'opinion publique, le temps d'œuvrer à la banalisation de ces technologies et de mettre la population devant le fait accompli.

Les garanties mises en avant dans la communication gouvernementale – instance de supervision sous l'égide de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), pseudo-consultation et adoption future de règles juridiques qui dessineraient un modèle « acceptable » de reconnaissance faciale « à la française » – sont tout bonnement illusoire. L'histoire récente l'illustre amplement. La loi « informatique et libertés », adoptée en 1978 en réaction aux premiers scandales liés au fichage d'Etat, n'a de toute évidence pas permis, comme c'était pourtant son objectif, de juguler l'avènement d'une société de surveillance. Pis, dans ce domaine, la CNIL a vu ses pouvoirs systématiquement rognés depuis quinze ans, donnant le change à des présidents successifs ayant souvent contribué à cette impuissance. Quant à l'exemple des fichiers de police, il suffirait à démontrer que, même une fois inscrites dans la loi, les dispositions destinées à protéger les droits fondamentaux sont systématiquement contournées.

Or ces technologies biométriques augmentent un changement de paradigme dans l'histoire de la surveillance. A terme, elles reviennent à instaurer un contrôle

d'identité permanent et généralisé, exigeant de chaque personne qu'elle se promène en arborant une carte d'identité infalsifiable, qui pourra être lue sans qu'elle le sache par n'importe quel agent de police. L'histoire devrait nous servir de leçon : si nos grands-mères et nos grands-pères avaient dû vivre au début des années 1940 dans un monde saturé de tels dispositifs, ils n'auraient pas pu tisser des réseaux clandestins capables de résister au régime nazi.

Déshumanisation des rapports sociaux

Outre leurs effets politiques délétères, ces coûteuses machines seront incapables d'apporter la sécurité vantée par leurs promoteurs. Les milliards d'euros dépensés depuis plus de vingt ans au nom du « solutionnisme technologique » en vogue dans les milieux de la sécurité devraient là encore nous en convaincre : la technologie s'est avérée inopérante pour enrayer les formes de violence qui traversent nos sociétés. Sous couvert d'efficacité et de commodité, elle conduit à déshumaniser encore davantage les rapports sociaux, tout en édulcorant les questions politiques fondamentales qui sous-tendent des phénomènes tels que la criminalité.

C'est pourquoi, contre cette offensive concertée de l'Etat et des industriels qui, à tout prix, cherchent à imposer la reconnaissance faciale, nous devons dire notre refus. Aux Etats-Unis, après les mobilisations citoyennes, plusieurs municipalités, ainsi que l'Etat de Californie, ont commencé à en proscrire les usages policiers. A notre tour, nous appelons à l'interdiction de la reconnaissance faciale. ■

Martin Drago est juriste au sein de Quadrature du Net, association de défense des « libertés fondamentales dans l'environnement numérique »

Félix Tréguer est chercheur postdoctorant au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po

Didier Baichère et Stéphane Séjourné Pour une reconnaissance faciale éthique

Si l'authentification biométrique représente des opportunités commerciales, il est nécessaire d'entamer une réflexion pour répondre aux craintes qu'elle suscite et fixer les modalités de son utilisation, proposent les deux députés

Si la reconnaissance faciale appartenait hier aux films de science-fiction, elle est aujourd'hui une dimension méconnue de la compétition géopolitique et industrielle mondiale. Or la souveraineté européenne dépend des efforts que nous déployons pour garantir notre indépendance en matière de technologies hautement stratégiques. Le risque de décrochage, s'agissant de l'intelligence artificielle en général et de la reconnaissance faciale en particulier, confronte l'Europe à un triple défi : un défi d'innovation technologique et industrielle, un autre d'appropriation citoyenne et un troisième de régulation juridique.

Terre technologique et puissance de marché, l'Union européenne sait imposer au reste du monde ses valeurs. En témoigne l'influence internationale du règlement général sur la protection des données (RGPD), conçu contre l'utilisation inopinée de nos données personnelles. Alors que les géants du numérique américains et chinois développent de gigantesques bases de données au détriment de la vie privée de leurs citoyens, il est temps pour l'Europe d'établir des standards exigeants en matière de consentement et de créer un espace de données répondant aux besoins d'innovation du secteur public et de nos entreprises.

Comme souvent, les nouveaux usages s'accompagnent de mythes et de fantasmes qui oblitérent la possibilité d'organiser une réflexion éthique sérieuse. En tête des secteurs intéressés par la reconnaissance faciale viennent la sécurité, avec la délivrance de documents d'identité et la réalisation de contrôles, et la santé, pour laquelle elle constituerait un appui au diagnostic.

La technologie représente également des opportunités commerciales multiples que le législateur doit anticiper. Les utilisateurs des smartphones les plus récents en font déjà usage pour déverrouiller leur appareil ou effectuer des paiements. Certaines entreprises voudraient également s'en servir à des fins de ciblage marketing par l'identification de l'âge et du genre

Didier Baichère est député (LRM) des Yvelines, vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
Stéphane Séjourné est député européen (Renew Europe)

de leurs clients. L'expérimentation conduite par certaines collectivités locales montre là encore un éventail d'applications possibles : retrouver des personnes perdues ou optimiser la gestion de flux lors de grands événements. Se pose alors la question de la formation des élus sur ces sujets pointus et le risque de se voir imposer des dispositifs couplés à la vidéoprotection, déjà largement répandue. Si nous n'y prenons garde, la reconnaissance faciale s'imposera d'elle-même, avec ses biais sur lesquels il sera bien difficile de revenir, malgré les discriminations engendrées, alors même que cette technologie n'est pas entièrement fiable sur le plan technique. Son efficacité diffère selon les conditions d'utilisation mais aussi selon les populations (sexe, ethnique).

Une consultation citoyenne

Entre rejet en bloc de la reconnaissance faciale et usage débridé, il y a un chemin à définir dont la responsabilité incombe à la puissance publique.

En Europe, la France pourrait se positionner en exemple pour développer une reconnaissance faciale éthique bénéficiant à tous sans créer de nouvelles inégalités, sans empiéter sur nos libertés publiques, sans poser de nouveaux risques sur notre sécurité individuelle et collective. Pour cela, organisons une consultation citoyenne qui s'appuierait sur le travail engagé par le Forum économique mondial et le Conseil national du numérique. Nous fixerions nos priorités, nos limites, et réaffirmerions la responsabilité de l'ensemble des acteurs scientifiques, industriels et politiques. La création d'un comité d'éthique, tel qu'envisagé par le secrétaire d'Etat au numérique, Cédric O, permettrait de piloter le débat et de répondre aux préoccupations exprimées en coordination avec la Commission nationale de l'information et des libertés.

A l'issue de cette première phase, une loi d'expérimentation au niveau national participerait à la réflexion entamée au niveau européen sur les implications éthiques de l'intelligence artificielle et contribuerait à façonner un cadre assurant la souveraineté industrielle de l'Union dans le respect de ses valeurs. ■



IL EST TEMPS POUR L'EUROPE D'ÉTABLIR DES STANDARDS EXIGEANTS EN MATIÈRE DE CONSENTEMENT